

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

Abidjan, le

21 MAI 2012

N° 496/SGG/cf./KW
Confidentiel et urgent

/-)

Mesdames et Messieurs les
Directeurs Généraux et Directeurs
Centraux de l'Administration Centrale,
Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Entreprises et Etablissements
publics et parapublics

**Objet : Instructions du Premier Ministre
relatives à vos voyages et missions à l'extérieur**

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,

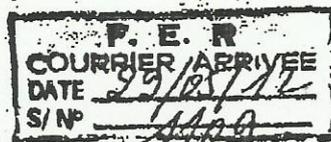
Par lettre en date du 22 mai 2012, Monsieur le Premier Ministre a instruit les Ministres sous l'autorité ou la tutelle technique desquels vous êtes placés, de vous faire connaître que tous vos voyages à l'extérieur du pays sont dorénavant soumis à son autorisation.

A cet effet, les Ministres sont tenus de recevoir et de communiquer au Premier Ministre vos demandes d'autorisation de voyage, qui devront indiquer la durée et le coût des missions.

Par ailleurs, s'agissant des voyages effectués dans le cadre des missions imputables au Budget de l'Etat ou au budget de vos structures respectives, Monsieur le Premier Ministre tient à préciser qu'ils devront se faire en classe économique.

Monsieur le Premier Ministre attache du prix au respect scrupuleux des présentes instructions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux, Mesdames et Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.



Sansan KAMBILE
Sansan KAMBILE